

Le cours de citoyenneté, copier-coller des cours de religion ?

Plusieurs exemples illustrent les difficultés à mettre en place un cours d'EPC neutre.

Quelques anciens profs de religion sont restés sur le modèle initial.

• Emmanuel HUET

« Je suis convaincu que certains professeurs de religion se retrouvent prof d'EPC et ont des difficultés à refaire des nouvelles notes de cours. » Le constat est dressé par la plateforme *enseignons.be* et qui pointe les dérives auxquelles on pourrait assister dans la mise en place des cours d'EPC, les cours d'éducation par la citoyenneté.

Et le document qui nous est parvenu illustre parfaitement les craintes de l'ASBL. Selon nos informations, il proviendrait d'un athénée liégeois et aurait alerté la maman d'un élève. Ces notes de cours sont axées sur l'islam, son histoire, ses origines et vont bien au-delà d'une

connaissance générale de la religion et d'une ouverture sur les religions. Cet exemple, c'est l'illustration que des professeurs, anciennement de religion, n'ont fait qu'un copier-coller de leurs anciens cours.

Un autre cas semblerait aussi poser problème : celui d'une professeur d'EPC, anciennement professeur de religion catholique, qui partage son point de vue très personnel contre l'interruption volontaire de grossesse.

Dans ces cas bien précis, qui font figure d'exception, on s'éloigne donc de la philosophie de ces cours d'EPC – officiellement présenté comme un cours « neutre » – visant à développer l'esprit critique des élèves.

La mise en place de ce cours a été assez chaotique car le cadre n'est pas toujours parfaitement défini : la possibilité a été donnée aux professeurs de religion de se recycler en prof d'EPC, les inspecteurs ne sont toujours pas désignés...

La Fapeo, la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel, a également été alertée au sujet des deux cas

que nous relevons.

Pour Luc Pirson, président de l'association, le problème trouve sa source dans cette période temporaire actuellement

en cours. « Il y a des règles de neutralité qui ont été fixées. Il y a un programme établi que tous les professeurs sont priés de respecter. Pour l'instant, les inspecteurs sont en cours de désignation mais ils sont plus chargés de coacher la mise en place des cours que de l'inspection. »

« Les prérogatives du passé »

Le cadre temporaire permet ainsi aux professeurs de religion, après avoir suivi une formation, de donner le cours d'EPC. « Mais, pour l'instant, ils gardent toujours des prérogatives passées. Ils dépendent toujours des chefs de culte appelés à les désigner. » Et donc, un prof de religion, qui a basculé vers le cours d'EPC, dépend toujours de son autorité culturelle et pas d'un directeur ou d'un préfet. « Alors oui, il y a des parents, des collègues qui s'alarment de certaines situations. Ces situations existent et ne sont pas si marginales que ça. Et ça permet de "re-responsabiliser" la ministre. » ■